Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260626-DB202644-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 juin, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 15

Date de convocation : 22 juin 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Jean-René MARZIN, Elodie CURUNET, Baptiste DANION, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : Patrick ANTOINE donne pouvoir à Jean-René MARZIN
Pascal COAT donne pouvoir à Didier DESPLECHIN
Anne-Françoise ROBIN donne pouvoir à Elodie CURUNET
Catherine HENRY donne pouvoir à Loïc LE BECHEC
Frédérique MENESGUEN donne pouvoir à Brigitte LE BRUN
Tiphaine MORVAN donne pouvoir à Tifenn LE GUELLEC

Secrétaire de séance : Tifenn LE GUELLEC

DB2026-44

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Après avoir examiné le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat tel que suit :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260626-DB202644-DE

RÉSULTAT BUDGET GÉNÉRAL 2025	
Résultat de fonctionnement	
A1. Résultat de l'exercice - Mairie	397 830.68 €
B1. Résultats antérieurs reportés - Mairie	0,00 €
C1. Résultat à affecter Mairie = A1 + B1 *Si négatif report du déficit ligne D 002*	397 830.68 €
A2. Résultat de l'exercice - CCAS	18,42 €
B2. Résultats antérieurs reportés - CCAS	3 426,17 €
C2. Résultat à affecter CCAS = A2 + B2 *Si négatif report du déficit ligne D 002*	3 444,59 €
C. Résultat à affecter total = C1 + C2 *Si négatif report du déficit ligne D 002*	**401 275,27 €**
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement *D 001 si déficit* *R 001 si excédent*	366 748,55 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement *Besoin de financement* *Excédent de financement*	- 165 184,82 €
F. Besoin de financement = D + E	**201 563,73 €**
C. Affectation = G + H	401 275,27 €
G. Affectation en réserves R1068 en investissement *Minimum couverture de besoin de financement*	**401 275,27 €**
H. Report en fonctionnement R 002	**0,00 €**
DÉFICIT REPORTÉ D 002	**0,00 €**

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Tifenn LE GUELLEC

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)